

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le jeudi 1^{er} août 2019 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4.

Sont absents :

- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses ;
7. Résolution – Inscriptions congrès FQM 2019 ;
8. Résolution – Processus achat parcelle de terrain rue Lemelin ;
9. Varia
 - a. M.R.C. ;
 - b. Rapports des activités des élus ;
10. Période de questions ;
11. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

019-066

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-067

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

019-068

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 8 juillet 2019 jusqu'à la séance prévue en septembre 2019 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 46 636,16 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 8 025,48 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

019-069 Item 7 **Résolution – Inscriptions congrès FQM 2019**

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau il est résolu :

Que Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, et Monsieur Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5, soient inscrits au 78^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2019 au tarif de 799 \$ par personne, plus les frais et taxes applicables.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-070 Item 8 **Résolution – Processus achat parcelle de terrain rue Lemelin**

Attendu que la circulation des camions de cueillette des matières résiduelles et de ceux des services incendie s'avère très difficile en hiver à l'extrémité est de la rue Lemelin en raison d'un espace restreint pour permettre les manœuvres de retournement ;

Attendu que les propriétaires du 380, rue Lemelin disposent d'une partie de terrain qui pourrait être utilisé pour régler ce problème ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit faire effectuer certaines opérations d'arpentage de la parcelle de terrain dans le but d'en établir une juste valeur marchande ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans mandate la firme Picard et Picard, arpenteurs-géomètres pour effectuer les opérations requises pour une somme budgétaire maximale de 2 000 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 9 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 10 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 06 et se termine à 8 h 24 pour un total de 18 minutes.

Item 11 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 8 h 24.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.